



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

14 MAI 1986

Décision

757

Decisione

Conseil International des Archives: Sessions annuelles du Comité exécutif et de la Commission pour le Développement des Archives, Berne 15 - 19 septembre 1987

Al Consiglio Federale

Vu la proposition du DFI du 23 avril 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

exécutif et de la Commission pour le Développement des Archives,
Berne 15 - 19 septembre 1987

décidé:

1. Les Archives fédérales sont autorisées à organiser à Berne, en septembre 1987, les sessions annuelles du Comité exécutif du Conseil International des Archives et de la Commission pour le Développement des Archives.
2. Les frais à la charge du pays hôte, d'un montant de 26.500 francs, seront inscrits à la rubrique budgétaire des Archives fédérales 305.321.01/0 "Frais d'administration".

En accord avec le Charte des Nations Unies, le CIA poursuivra les objectifs généraux suivants:

- a) Mener périodiquement un Congrès international des Archives
- b) Etablir, entretenir et resserrer des rapports entre archivistes de tous pays et entre toutes institutions et organisations professionnelles et autres, publiques ou privées, où qu'en soit situé le siège, des activités qui tendent à la conservation, à l'organisation, à l'entretien, à la recherche, à la diffusion et à la mise en valeur des archives.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Bellage				
Z.V.	Z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	6	-
X		EDI	10	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Des.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

3003 Berne, le 23 avril 1986

Au Conseil fédéral

Conseil International des Archives: Sessions annuelles du Comité exécutif et de la Commission pour le Développement des Archives, Berne 15 - 19 septembre 1987

1. Le Conseil International des Archives (CIA) est l'organisation mondiale des professions et institutions archivistiques. C'est une organisation non gouvernementale (ONG) ayant le statut de membre de catégorie A de l'UNESCO. Son implantation s'étend à plus de 120 pays. La Suisse (Archives fédérales) en fait partie. Sa cotisation annuelle figure au budget de la Confédération sous la rubrique 305.493.01/7. Le siège du CIA est à Paris.

En accord avec la Charte des Nations Unies, le CIA poursuit les objectifs généraux suivants:

- a) Réunir périodiquement un Congrès international des Archives;
- b) Etablir, entretenir et resserrer des rapports entre archivistes de tous pays et entre toutes institutions et organismes professionnels et autres, publics ou privés, où qu'en soit situé le siège, dont les activités ont trait à la conservation, à l'organisation ou à l'administration des archives;
- c) Favoriser toutes mesures tendant à la conservation, à la protection et à la défense contre les risques de toutes sortes du patrimoine de l'humanité en matière d'archives, et contribuer au progrès de tous les aspects de la technique et de l'administration des archives, en facilitant les échanges de vues et de renseignements touchant les problèmes relatifs aux archives;
- d) Favoriser dans tous les pays le développement des archives et la formation professionnelle des archivistes;

- 2 -

- e) Faciliter une utilisation plus fréquente des archives et l'étude efficace et impartiale des documents qu'elles conservent, en en faisant mieux connaître le contenu et en s'efforçant de rendre l'accès aux archives plus aisé;
- f) Favoriser, organiser et coordonner, sur le plan international, toutes activités ayant trait à l'administration des archives;
- g) Coopérer avec d'autres organismes et toute organisation internationale, gouvernementale ou non gouvernementale, s'occupant de la documentation qui assure la conservation de l'expérience humaine, et de l'utilisation de cette documentation au profit de l'humanité.

Les activités du CIA sont mises en oeuvre en coopération avec l'UNESCO. Par ailleurs, le CIA a statut consultatif auprès de l'ECOSOC, de l'OMPI, de l'ONUDI, et statut de catégorie A auprès de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO). Enfin, il est en liaison constante avec les deux grandes ONG des deux domaines professionnels voisins, la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA) et la Fédération Internationale de Documentation (FID).

Le Comité exécutif est l'organe permanent de direction et de gestion des affaires du CIA. Il se réunit normalement une fois par année en session de plusieurs jours.

La Commission pour le Développement des Archives est un organisme du CIA. Elle assiste le Comité exécutif en matière de politique et de développement archivistique dans les pays du Tiers Monde; elle administre le Fonds international pour le Développement des Archives. La Commission tient sa session annuelle conjointement avec celle du Comité exécutif du CIA.

2. Depuis sa création, en 1950, le CIA a notamment tenu 10 congrès internationaux, 23 conférences internationales (réunissant les responsables nationaux d'Archives) et 35 sessions du Comité exécutif. La quasi-totalité des pays d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, plusieurs pays d'Afrique et d'Asie ont déjà organisé l'une ou l'autre de ces réunions. La Suisse ne

figurant pas parmi ces pays, c'est tout naturellement que le président du CIA, le professeur Hans Booms, président du Bundesarchiv de la République fédérale d'Allemagne, a fait part à la Direction des Archives fédérales du souhait de voir notre pays (Archives fédérales) organiser la session annuelle du Comité exécutif de 1987 et partant celle de la Commission pour le Développement des Archives.

Comme les Archives fédérales sont en constantes et étroites relations avec le CIA, qu'elles ont bénéficié aussi à maintes reprises de son expérience en matière de gestion et de mise en valeur des documents, et qu'elles ont tiré grand profit de ses nombreux travaux, il est indiqué d'accueillir favorablement la demande formulée par le professeur Hans Booms. L'acceptation de cette demande est également l'occasion pour notre pays de témoigner son estime à une Organisation internationale qui oeuvre avec succès au développement des Archives dans le monde.

Les réunions de la Commission pour le Développement des Archives (15 à 20 personnes) se dérouleront les 15 et 16 septembre 1987; celles du Comité exécutif auquel se joindra la Commission pour le Développement des Archives (40 à 45 personnes en tout) du 16 au 19 septembre 1987. Assisteront à ces réunions des délégués de pays d'Europe (Est et Ouest), d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. Les dépenses prévues - à la charge du pays hôte - sont les suivantes:

1) Interprètes	
(5 jours, 3 personnes).....	Fr. 14'500.--
2) Hôtel	
(6 chambres, 5-6 nuits).....	Fr. 3'600.--
3) Dîner	
(environ 50 personnes).....	Fr. 4'000.--
4) Excursion	
(½ journée).....	Fr. 2'400.--
5) Divers et imprévus.....	Fr. 2'000.--
Total	Fr. 26'500.-
	=====

- 4 -

Les équipements pour la traduction simultanée ainsi que la salle des réunions seront mis gratuitement à disposition par les PTT. *de la Commission pour le Développement des Archives, Berna 15 - 17 septembre 1987*

3. Nous fondant sur ce qui précède et conformément aux prescriptions de l'Administration fédérale des finances du 18 avril 1978 sur la tenue et le financement de congrès internationaux en Suisse, nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

Voilà les résultats de la procédure de co-rapport, il est

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

décidé:

MSu

1. Les Archives fédérales sont autorisées à organiser à Berna, de septembre 1987, les sessions annuelles du Comité exécutif du Conseil International des Archives et de la Commission pour le Développement des Archives.
2. Les frais à la charge du pays hôte, d'un montant de 26.500 francs, seront inscrits à la rubrique budgétaire des Archives fédérales 205.221.01/8 "Frais d'administration".

Annexe: - Projet de décision du Conseil fédéral

Pour co-rapport à: - DFF
- DFAE

Extrait du procès-verbal à: - DFI (SG 5, AF 5)
- DFF (secrétaire)
- DFAE

Conseil International des Archives: Sessions annuelles du Comité
exécutif et de la Commission pour le Développement des Archives,
Berne 15 - 19 septembre 1987

Vu la proposition du DFI du

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Les Archives fédérales sont autorisées à organiser à Berne, en septembre 1987, les sessions annuelles du Comité exécutif du Conseil International des Archives et de la Commission pour le Développement des Archives.
2. Les frais à la charge du pays hôte, d'un montant de 26.500 francs, seront inscrits à la rubrique budgétaire des Archives fédérales 305.321.01/0 "Frais d'administration".

Pour extrait conforme,
Le secrétaire: